

La victime, dont le pronostic vital n'est plus engagé, était partie faire un footing et s'était introduite dans l'enclos des loups.

Une femme de 37 ans a été grièvement blessée dimanche après avoir été mordue par des loups au zoo de Thoiry (Yvelines) dans une réserve interdite aux piétons, un «*accident*» dont les «*circonstances*» font l'objet d'enquêtes du zoo et de la justice. Dimanche vers 9 heures, la victime, qui avait passé la nuit en famille dans un hébergement hôtelier du parc, est partie faire un footing, selon de premiers éléments de l'enquête.

Cette trentenaire, «*qui résidait au lounge (dans l'enceinte du parc, nldr), a franchi l'enceinte de la réserve américaine à pied*», une réserve «*qui n'est accessible qu'en voiture*», a rapporté à l'AFP la proutidente directrice générale (PDG) de Wow Safari Thoiry, Christelle Bercheny.

La victime a alors été attaquée par trois loups. Elle a été blessée «*au cou, au mollet et au dos*» selon une source proche du dossier, confirmant une information du Parisien.

«Règles de survie»

Christelle Bercheny a précisé que la femme blessée était «*consciente et stable*» lorsqu'elle a quitté le parc. Plus tôt dans la journée, la procureure de la République de Versailles Maryvonne Caillibotte avait indiqué à l'AFP qu'elle avait été transportée en urgence absolue à l'hôpital. Dimanche en fin de journée, son pronostic vital n'était plus engagé, a appris l'AFP de source proche du dossier.

Dans cette zone, «*les véhicules peuvent entrer et sortir et il y a des plaques électrifiées qui limitent l'accès de sortie des animaux*», mais ces plaques «*n'interviennent pas sur l'être humain*», a expliqué la directrice. Elle a ajouté que des

s'est trompée ou si le balisage n'était pas bien fait», a de son côté expliqué la procureure.

En milieu d'après-midi, celle-ci n'avait *«pas encore de compréhension claire sur la manière dont elle s'est retrouvée en ces lieux»*. Sur le moment, *«les aides-soignants ont pu intervenir très vite pour la secourir et prodiguer les premiers soins»*, a assuré Christelle Bercheny à l'AFP.

Réserve «complètement fermée»

Les trois loups qui avaient attaqué la victime ont été temporairement isolés pour permettre le sauvetage de la femme avant de reprendre leur place dans la réserve, qui a été *«complètement fermée»* lors de l'intervention, a-t-elle poursuivi. *«Les comportements des animaux dans les réserves sont des comportements d'animaux en liberté ou en semi-liberté»*, a encore précisé la directrice du groupe du zoo pour expliquer la réaction des animaux à l'intrusion humaine.

Une enquête a été ouverte pour blessures involontaires et a été confiée à la Brigade de recherches de Mantes-la-Jolie. Le zoo de Thoiry a été créé en 1968 par le comte de La Panouse qui a

La rédaction vous conseille

- **«Ils l'ont entendu hurler très souvent ces dernières nuits» : un loup abattu après des attaques de troupeaux en série dans l'Ain**
- **Les éleveurs de brebis bientôt mieux protégés des attaques de loups**
- **«Nous avons eu cinq attaques en une semaine, c'était horrible» : une autorisation à abattre des loups délivrée dans l'Ain**

Sujets

